



Communiqué de presse

Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) *Réaction officielle au rapport de l'IGF et à ses recommandations*

Le Lamentin, 8 septembre 2024 – La Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) prend acte avec consternation de la publication du rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) qui, par des conclusions pour le moins hâtives et des recommandations non justifiées, met en péril la sécurité énergétique des départements français d'Amérique et la survie de notre outil industriel, bassin d'emploi pour plus de 700 familles aux Antilles et en Guyane, par le biais des emplois directs et de sous-traitance.

La publication soudaine de ce rapport, dans un contexte social particulier, écarte par ailleurs nos remarques fondées sur la réalité économique et industrielle locale. Il envisage des mesures catastrophiques pour les trois territoires, notamment la réduction drastique, voire la suppression, des activités de raffinage. Cette orientation menace directement des centaines d'emplois qualifiés et s'attaque à un acteur essentiel de la transition énergétique.

Les auteurs du rapport avancent un surcoût de 14,6 centimes par litre, sans aucun fondement économique ou comptable. La SARA n'a pas pu obtenir les données pouvant justifier ce chiffre, ni engager aucune discussion contradictoire. Pire encore, le second scénario du rapport évoquant la fermeture de la raffinerie ignore les conséquences économiques, sociales et environnementales pour les trois territoires. Ces omissions grossières faussent les conclusions et ne reflètent en rien la réalité.

De plus, le rapport omet d'évoquer une source de réduction immédiate du prix des carburants par la suppression des Certificats d'Economie d'Energie (C2E), dispositif financier au coût croissant devant favoriser la rénovation énergétique mais qui ne profite nullement aux populations des Outre-Mer. Le montant actuel représente 6 à 7 centimes par litre et pourrait doubler à l'horizon 2026.

La fermeture de la raffinerie serait une catastrophe économique majeure pour la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique. Cet outil industriel, composé de terminaux de stockage et d'une raffinerie, est vital pour la stabilité de nos économies et la transition énergétique. La destruction de la SARA mettrait en péril plus de 700 foyers, et conduirait au démantèlement d'une filière entière.



Chaque année, 40 millions d'euros sont injectés et bénéficient aux économies locales grâce à l'ensemble de nos activités. Ne l'oublions pas : la SARA représente une part substantielle du PIB régional et reste essentielle pour la création d'emplois futurs dans les filières énergétiques durables.

Contrairement à la vision technocratique du rapport, la SARA n'est pas qu'un simple raffineur. Depuis des décennies, elle garantit la sécurité et la continuité de l'approvisionnement énergétique de nos régions, même dans les pires crises mondiales. Aujourd'hui, démanteler cet outil industriel stratégique exposerait les territoires à des risques énergétiques démesurés et compromettrait des années d'efforts pour développer une industrie durable.

Ce rapport, déconnecté des réalités locales, ignore volontairement les enjeux spécifiques de la Guyane et des Antilles. Il écarte sans justification les nombreuses pistes de développement industriel.

Nous refusons qu'un rapport obsolète, qui plus est basé sur une période non représentative (COVID, « Grand arrêt » réglementaire) et s'appuyant sur des erreurs économiques flagrantes, affaiblisse notre capacité à répondre aux besoins énergétiques de la Guyane et des Antilles et porte atteinte à l'engagement sans faille de l'ensemble de nos salariés. Réduire la SARA à un rôle d'importateur reviendrait à sacrifier des centaines d'emplois et à fragiliser l'autonomie énergétique de nos territoires.

Nous dénonçons également le manque de transparence du processus de la mission IGF, qui n'a pas pris en compte nos observations ni répondu à notre exigence de rencontre contradictoire.

Alors que le Premier ministre, Michel BARNIER, a fait du respect des corps intermédiaires et des territoires une priorité de son mandat, nous appelons le Gouvernement à réaffirmer son soutien à l'avenir de la SARA. Cet outil industriel, voulu par le général de Gaulle, afin de garantir l'autonomie énergétique des territoires d'outre-mer et la création d'un pôle d'activités industrielles hautement qualifié, ne peut être sacrifié sur l'autel de décisions technocratiques ou dogmatiques, déconnectées des réalités locales.

Les populations de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique méritent des solutions pérennes et réfléchies, pas des décisions hâtives et destructrices.

Contact Presse :

Nathalie CHILLAN
Responsable Médias et Relations Presse
Tél. : 0696 29 88 93
Mail : nathalie.chillan@sara-ag.fr

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA RAFFINERIE DES ANTILLES
Z.I. de Callifomie - B.P. 436 - 97232 LE LAMENTIN CEDEX 2 - Tél. : 0596 50 18 94 - Fax : 0596 50 00 15
www.sara-antilles-guyane.com
S.A. au capital de 123 996 900 € - R.C.S. Fort-de-France TMC 692 014 962 - N° de gestion 2010 B 1332
R.C. Pointe-à-Pitre 96 B 145 - R.C. Cayenne 93 B 27

Siège Social : Callifomie - 97232 LE LAMENTIN - MARTINIQUE

